

Objectifs

Former les travailleurs au port des équipements de protection individuelle ; aux risques et mesures de prévention conformément à Article R.4323-106 et R4141-13 à 21 du Code du Travail : dans le cadre des interventions en milieu confiné

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Connaître les règles d'accès en milieu confiné (procédure, autorisation de travail, permis complémentaire, contrôle d'atmosphère...)
- Identifier les risques liés à l'accès et travaux en milieu confiné et appliquer les mesures de prévention définies
- Intervenir dans un milieu confiné industriel en toute sécurité
- Connaître les rôles et missions des acteurs (donneur d'ordre, intervenant, surveillant de sécurité, encadrement)
- Assurer en sécurité le rôle de surveillant de sécurité
- Contrôler la mise en place des mesures de prévention collective - Savoir agir en cas de situation dangereuse et accidentelle

Public Visé

Tout personnel pouvant être amené à intervenir dans un milieu confiné

Pré Requis

Bénéficier d'une aptitude médicale au port de l'appareil respiratoire isolant.

Les + métier

Espace confiné en milieu industriel

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Former les travailleurs au port des équipements de protection individuelle ; aux risques et mesures de prévention conformément à Article R.4323-106 et R4141-13 à 21 du Code du Travail : dans le cadre des interventions en milieu confiné

Méthodes pédagogiques

Exposés.
Apports théoriques.
Mises en situations pratiques.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Parcours pédagogique

Les enjeux de la prévention des risques dans les milieux confinés
Les risques et moyens de prévention liés au milieu confiné
Les conditions d'intervention en milieu confiné, procédure d'intervention, consignations, contrôle de l'atmosphère, autorisation de travail et permis complémentaire, consignes d'urgence, outillage et équipement adapte (ATEX, antiétincelles, protection électrique...)
Le rôle des acteurs, du surveillant de sécurité, de l'intervenant, de l'encadrement
Technologie des ARI autonomes et non autonomes
Contrôle de bon fonctionnement avant utilisation de l'ARI
Travaux Pratiques :
Contrôle du bon fonctionnement de l'ARI, de ses constituants et des EPI utilisés
Contrôle de l'efficacité des mesures de prévention collective de finies sur l'autorisation de travail et permis complémentaire
Accès en milieu confiné avec les moyens de protection individuelle (protection respiratoire filtrant, isolant autonome et non autonome, tenue de protection si nécessaire, harnais...)
Surveiller en sécurité l'accès du milieu confiné
Réagir en cas d'alerte et d'accident

Qualification Intervenant-e-s

Un formateur spécialiste des risques pour les interventions en espace confiné



Méthodes et modalités d'évaluation

Le formateur procède à l'évaluation des apprentissages en continu pendant la formation sous forme de questions réponses, exercices, études de cas, mise en situation, apporte les compléments nécessaires au vu de l'atteinte des objectifs

Modalités d'accessibilité handicap

Identification du handicap par notre référent au préalable de la formation



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 2 à 6 Personnes